

Veuillez consulter votre concessionnaire pour plus d'information.

Avez-vous des questions?

Veuillez contacter le service à la clientèle au: 1-833-731-2891

EXONÉRATION LIMITÉE DE LA DETTE — BAIL À ÉQUITÉ NÉGATIVE

La protection financière au moment où vous en avez le plus besoin

Le produit d'exonération limitée de la dette Bail à équité négative de Toyota est facultatif et ne constitue pas une assurance. Toutes les transactions liées au produit facultatif d'exonération limitée de la dette Bail à équité négative sont régies uniquement par les dispositions de l'addendum de l'exonération limitée de la dette Bail à équité négative (« l'addendum »). Ce document fournit de l'information générale sur le produit d'exonération limitée de la dette Bail à équité négative et ne doit pas être utilisé seul lors de l'achat de ce produit. Veuillez vous référer à l'addendum pour plus de détails sur les modalités, les conditions et les détails spécifiques du produit, y compris les limitations et les exclusions. Les modalités et conditions peuvent varier d'une province à l'autre. Certains modèles de véhicules pourraient ne pas être admissibles à ce produit. Veuillez consulter votre concessionnaire pour plus d'information.

L'administrateur du produit d'exonération limitée de la dette Bail à équité négative est Safe-Guard Canada, Ltd, 1790, boulevard Matheson, bureau C-3, Mississauga (Ontario) L4W 0B3, 1-833-731-2891.

Le débiteur du produit d'exonération limitée de la dette Bail à équité négative est Toyota Crédit Inc., 80 rue Micro, bureau 200, Markham (Ontario) L3R 9Z5, 1-800-661-3062.

© 2024 Toyota Services Financiers est un nom commercial enregistré par Toyota Crédit Canada Inc.



TCGLBR-FCAN 3/24





LA PROTECTION FINANCIÈRE AU MOMENT OÙ VOUS EN AVEZ LE PLUS BESOIN

L'exonération limitée de la dette — Bail à équité négative offre une protection financière en cas de perte totale ou de vol en couvrant la valeur négative des clients sur leur contrat de location. De plus, vous bénéficierez d'avantages supplémentaires précieux qui vous permettront de reprendre la route plus facilement.

PRESTATIONS DE LA COUVERTURE



Annule une partie de l'équité négative que vous pourriez devoir sur votre bail, jusqu'à concurrence de 10 000 \$



Offre un crédit de 1 000 \$ à appliquer au financement ou à la location d'un véhicule Toyota de remplacement par l'entremise de Toyota Crédit Canada, Inc.¹



Annule jusqu'à 1 000 \$ de frais de kilométrage excédentaire que vous pourriez devoir sur votre bail

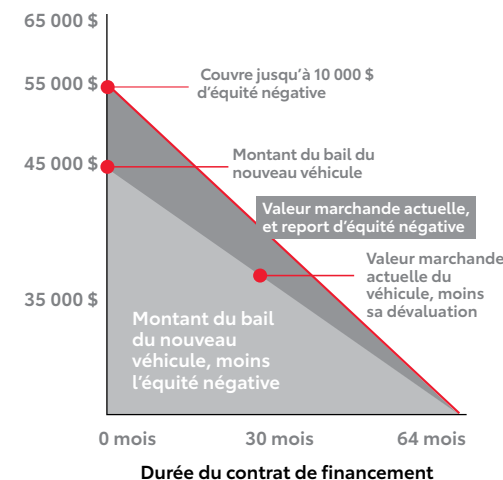


Couvre jusqu'à 1 000 \$ de la franchise de votre assurance principale



Durée jusqu'à 64 mois

VÉHICULES LOUÉS UNIQUEMENT, AVEC ÉQUITÉ NÉGATIVE



L'exemple ci-dessus n'est donné qu'à titre d'illustration. Les calculs réels de la prestation d'exonération varient en fonction de votre situation spécifique et pourraient ne pas donner lieu à une prestation d'exonération.

Exclusions²:

- Tout montant ou toute modalité dépassant les limites maximales du programme énoncées sous « Prestations de la couverture » ou dans votre addendum
- Sont exclus les pertes ou dommages dus à l'usure, au gel, à une panne mécanique/électrique ou à une défaillance
- Tout montant dû sur votre bail de véhicule en raison de pénalités de retard, de changements de date d'échéance ou de paiements manqués, en retard, différés ou sautés
- Pertes totales résultant d'actes malhonnêtes, frauduleux ou illégaux (tels que la conduite en état d'ébriété) commis par le client, un membre de sa famille ou toute autre personne agissant sous l'autorité du client
- Véhicules utilisés pour des courses de compétition ou à des fins commerciales interdites, y compris, mais sans s'y limiter, les services de covoiturage

1. L'avantage fidélité n'est disponible que si vous financez ou louez votre véhicule par l'intermédiaire de Toyota Crédit Canada, Inc. **2.** Des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez consulter votre contrat de produit pour connaître les détails de la couverture, y compris les limitations et les exclusions. La couverture peut varier d'une province à l'autre.

